

## Démarrage des souscriptions

### **ATTIJARI FCP HARMONIE** **Fonds Commun de Placement**

Agrément du CMF n° 43-2010 du 22 décembre 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts d'ATTIJARI FCP HARMONIE aura lieu le **1er novembre 2011**.

«ATTIJARI FCP HARMONIE» présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: ATTIJARI FCP HARMONIE
<b>Adresse du fonds</b>	: Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie- 1053 -Les Berges du Lac
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement - FCP
<b>Type</b>	: OPCVM de distribution
<b>Catégorie</b>	: Mixte
<b>Objet</b>	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières
<b>Législation applicable</b>	: Code des OPC promulgué par la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.  Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.
<b>Montant initial</b>	:100.000 dinars divisés en 10000 parts de 10 dinars chacune
<b>Référence de l'agrément</b>	: Agrément n°43-2010 du 22 décembre 2010
<b>Date de constitution</b>	: 19 août 2011
<b>Durée de vie</b>	: 99 ans à compter de la date de constitution du fonds
<b>Fondateurs</b>	: Attijari Gestion et Attijari Bank
<b>Gestionnaire</b>	: Attijari Gestion
<b>Dépositaire</b>	: Attijari Bank
<b>Distributeur</b>	: Le réseau d'agences de « Attijari bank »
<b>Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative</b>	: quotidienne

#### **Prix de souscription et de rachat :**

- ❖ Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions.
- ❖ Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat (droit de sortie) de
  - 1,5% de la valeur liquidative, si rachat avant la 1<sup>ère</sup> année,
  - 1,0% de la valeur liquidative, si rachat entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année,
  - Franco, si rachat au- delà de la 2<sup>ème</sup> année.

**Pour plus d'informations sur « ATTIJARI FCP HARMONIE », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°11-754 en date du 12 octobre 2011 sera mis à la disposition du public auprès d'ATTIJARI GESTION et du réseau d'agences de « Attijari bank » habilités à recueillir les souscriptions et les rachats.**